

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 15 janvier 2018, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M, Derek O'Hearn, district n° 1  
M<sup>me</sup> Rollande Côté, district n° 2  
M. Charles Lapointe, district n° 3  
M<sup>me</sup> Johanne Lavoie, district n° 4  
M. Claude Tremblay, district n° 5

**Assiste également à cette séance :**  
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Est absent :**  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Nombre de citoyens présents : 17**

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 4, 6 et 18 décembre 2017
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 4, 6 et 18 décembre 2017
5. Adoption des déboursés
6. Correspondance
  - 6.1. Maison des familles La Cigogne du Lac-Saint-Jean-Est
7. Demande d'aide financière et d'utilisation de locaux
  - 7.1. Organisme de participation des parents (OPP) de l'école de Notre-Dame-de-Lorette / Utilisation du Rondin le 9 février 2018
  - 7.2. AFEAS / Utilisation du Rondin le 18 février pour le brunch annuel
8. Urbanisme
  - 8.1. Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour la voie de contournement du quartier d'Isle-Maligne, routes 169/172
  - 8.2. Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une l'exploitation d'une carrière-sablière sur le lot 5 682 152 pour Béton provincial ltée.
  - 8.3. Avis de motion / règlement 359-17 modifiant le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets de villégiature collective de mini-maisons

- 8.4. Adoption du projet de règlement 359-17 modifiant le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets de villégiature collective de mini-maisons
- 8.5. Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'exploitation d'une carrière-sablrière sur le lot 2 du Rang 7 Canton Taché pour le Ministère énergie et ressources naturelles
- 9. Administration
  - 9.1. Adoption des prévisions budgétaires 2018 des services policiers de la Sûreté du Québec
  - 9.2. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire
  - 9.3. Nomination des auditeurs des états financiers au 31 décembre 2017
  - 9.4. Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – exercice financier 2017-2018 / REPORTÉ
  - 9.5. Demande de subvention auprès de Service Canada dans le cadre du programme «Emploi été Canada 2018» pour les emplois d'étudiants / été 2018
  - 9.6. Convention collective / mandater un comité pour les négociations
- 10. Affaires nouvelles
  - a)
  - b)
- 11. Vœux de sympathie
- 12. Rapport des comités
- 13. Mot du maire
- 14. Période de questions
- 15. Concours Bébé de l'année
- 16. Levée de la séance

## 2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Claude Tremblay

18-01

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

**Acceptée**

## 3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 4, 6 ET 18 DÉCEMBRE 2017

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 4, 6 et 18 décembre 2017

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Johanne Lavoie

18-02

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 4, 6 et 18 décembre 2017 est approuvée

**Acceptée**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 4, 6 ET 18 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Charles Lapointe

18-03

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances des 4, 6 et 18 décembre 2017 sont adoptés

**Acceptée**

**5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS**

**5.1. Adoption des déboursés de décembre 2017**

---

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Rollande Côté

18-04

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 667 772,17 \$ pour le mois de décembre 2017 est approuvé

**Acceptée**

**6. CORRESPONDANCES**

**6.1. Maison des familles La Cigogne Lac-Saint-Jean-Est**

---

L'organisme La Maison des familles La Cigogne du Lac-Saint-Jean-Est informe la municipalité qu'il ne sera pas nécessaire de lui verser le montant de 2 000 \$ accordé en 2017 pour les ateliers éducatifs du Jardin des Petits étant donné que leur budget actuel leur permet de pouvoir offrir le service gratuitement.

**7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET D'UTILISATION DE LOCAUX**

**7.1. Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame-de-Lorette / Utilisation du Rondin le 9 février 2018**

---

**ATTENDU QUE** l'OPP de l'école Notre-Dame-de-Lorette désire organiser une campagne de financement pour la réalisation d'activités pour les élèves

**ATTENDU QUE** l'OPP désire faire un bingo à la salle Le Rondin le 9 février 2018 et que les membres désirent utiliser la salle gratuitement lors de cette activité

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer l'OPP de l'école Notre-Dame-de-Lorette

18-05

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Charles Lapointe

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise l'OPP de l'école Notre-Dame-de-Lorette à utiliser la salle Le Rondin gratuitement pour la tenue de son Bingo le 9 février 2018 en échange du paiement des frais de ménage au montant de 20 \$ / h

**Acceptée**

7.2. AFÉAS / Utilisation du Rondin le 18 février pour le brunch annuel

---

**ATTENDU QUE** les membres de l'AFÉAS de Saint-Nazaire désirent utiliser gratuitement la salle Le Rondin pour la tenue de leur brunch annuel le 18 février 2018

**ATTENDU QUE** cette activité fait partie intégrante de la 3<sup>e</sup> édition du Fest'hiver de Saint-Nazaire

**ATTENDU QUE** les membres du conseil croient important d'appuyer l'AFÉAS

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Charles Lapointe

18-06

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise les membres de l'AFÉAS de Saint-Nazaire à utiliser gratuitement la salle Le Rondin pour la tenue de leur brunch annuel le 18 février 2018

**Acceptée**

## 8. URBANISME

8.1. Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour la voie de contournement du quartier d'Isle-Maligne, routes 169/172

---

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation a été reçue le 6 décembre 2017 afin d'élargir certaines portions de l'emprise routière prévue aux travaux de la voie de contournement du quartier d'Isle-Maligne des routes 169/172 en lien avec les décisions 402 065 et 408 571;

**ATTENDU QUE** l'élargissement de l'emprise se retrouve en zone agricole;

**ATTENDU QUE** la superficie visée est de 11,816 hectares;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) juge nécessaire la modification de l'emprise routière et l'établissement de servitudes diverses sur la voie de contournement présentement en construction;

**ATTENDU QUE** les activités agricoles ou forestières pratiquées sur le lot ou sur les lots avoisinants ne seraient pas affectées de façon négative;

**ATTENDU QUE** la demande se retrouve dans les zones 35-Avia, 34-Adyn et 18-Avia au règlement de zonage municipal;

**ATTENDU QUE** l'usage de route est autorisé sur l'ensemble du territoire municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Claude Tremblay

18-07

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation du MTMDET afin d'élargir certaines portions de l'emprise routière prévue aux travaux de la voie de contournement du quartier d'Isle-Maligne des routes 169/172 en lien avec les décisions 402 065 et 408 571 selon les plans fournis avec la demande d'autorisation.

**Acceptée**

8.2. Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une l'exploitation d'une carrière-sablière sur le lot 5 682 152 pour Béton provincial ltée.

---

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation afin d'exploiter une carrière-sablière a été déposée le 20 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** la demande porte sur le lot 5 682 152 situé au sud de la route du rang 7;

**ATTENDU QUE** ce lot se retrouve en zone agricole au sens de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

**ATTENDU QUE** la surface qui serait exploitée est composée d'un sol peu exploitable pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** les activités agricoles ou forestières pratiquées sur le lot ou sur les lots avoisinants ne seraient pas affectées de façon négative;

**ATTENDU QUE** la municipalité exige au demandeur de s'engager à remettre à l'agriculture ou foresterie l'aire d'exploitation de la carrière-sablière au fur et à la mesure de l'exploitation;

**ATTENDU QUE** l'exploitation de carrière-sablières sur le même lot et les lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** la demande se retrouve dans la zone 14-Avia au règlement de zonage municipal;

**ATTENDU QUE** l'usage de la carrière-sablière est conforme au règlement de zonage en vigueur;

**ATTENDU QUE** la demande porte sur une superficie de 33 hectares;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Rollande Côté

18-08

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation afin d'exploiter une carrière-sablière sur le lot 5 682 152 situé au sud de la route du rang 7 demandé par Béton Provincial ltée.

**Acceptée**

8.3. Avis de motion / règlement 359-18 modifiant le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets de villégiature collective de mini-maisons

---

M. Derek O'Hearn, conseiller, donne avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal, que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 359-18 modifiant le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets de villégiature collective de mini-maisons afin de modifier le type de bâtiment accessoire permis.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

8.4. Adoption du projet de règlement 359-18 modifiant le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets de villégiature collective de mini-maisons

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire a adopté le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur les projets de villégiature collective de mini-maisons

**ATTENDU QUE** le promoteur d'un projet de mini-maisons a déposé une demande afin que le règlement 352-17 concernant le règlement PIIA pour les projets de villégiature collective de mini-maisons soit amendé afin d'autoriser la construction d'un garage isolé individuel sur chaque terrain de mini-maison;

**ATTENDU QUE** le règlement 352-17 permet la construction d'un bâtiment accessoire de type remise d'une superficie maximale de 60% de celle de la mini-maison;

**ATTENDU QUE** la capacité actuelle de la remise serait suffisante pour un garage;

**ATTENDU QUE** le CCU a recommandé une modification du type de bâtiment accessoire construit sans changer la dimension maximale de celui-ci ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de procéder aux amendements ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé Derek O'Hearn  
Appuyé par Rollande Côté

18-09

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le règlement numéro 359-18 modifiant le paragraphe 1° de l'article 3.2.2.3 du règlement 352-17 soit adopté comme suit :

**ARTICLE 1           Préambule**

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le paragraphe 1° de l'article 3.2.2.3 du règlement 352-17 est remplacé par le suivant :

1° Seul un bâtiment accessoire peut être construit par propriété privée occupée par une mini-maison. La superficie du bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 60 % de la superficie d'implantation au sol de la mini-maison qui est autorisé.

### **ARTICLE 3                    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **Adoptée**

8.5. Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'exploitation d'une carrière-sablière sur le lot 2 du Rang 7 Canton Taché pour le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

---

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation afin d'exploiter une sablière a été déposée le 4 janvier 2018;

**ATTENDU QUE** la demande porte sur le lot 2 du rang 7 Canton Taché situé au sud de la route du rang 8;

**ATTENDU QUE** ce lot se retrouve en zone agricole au sens de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

**ATTENDU QUE** la surface qui serait exploitée est composée d'un sol peu exploitable pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** le demandeur est le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**ATTENDU QUE** la demande se retrouve sur un lot de gestion de la MRC Lac Saint-Jean-Est (TPI);

**ATTENDU QUE** les activités agricoles ou forestières pratiquées sur le lot ou sur les lots avoisinants ne seraient pas affectées de façon négative;

**ATTENDU QUE** l'exploitation de carrière-sablières sur le même lot et les lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** la demande se retrouve dans la zone 11-Avia au règlement de zonage municipal;

**ATTENDU QUE** l'usage de la sablière est conforme au règlement de zonage en vigueur;

**ATTENDU QUE** la demande porte sur une superficie de 3.11 hectares;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn

Appuyé par Claude Tremblay

18-10

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation afin d'exploiter une sablière sur le lot 2 du rang 7, canton Taché situé au sud de la route du rang 8 demandé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dont la gestion est déléguée à la MRC Lac Saint-Jean-Est (TPI).

### **Acceptée**

## 9. ADMINISTRATION

### 9.1. Adoption des prévisions budgétaires 2018 des services policiers de la Sûreté du Québec

---

**ATTENDU QUE** les services policiers de la Sûreté du Québec ont déposé les prévisions budgétaires pour l'année 2018

**ATTENDU QUE** la quote-part de la municipalité de Saint-Nazaire pour l'année 2018 s'élèverait à 135 722 \$, représentant une hausse de 17 821 \$ comparativement à l'année 2017

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire dénonce une telle hausse de la quote-part des services policiers de la Sûreté du Québec

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a accordé aux municipalités une aide financière afin de couvrir une partie de la hausse de la facture des services de police de la Sûreté du Québec

**ATTENDU QUE** l'aide financière du MAMOT est établie à 9 770 \$ pour la municipalité de Saint-Nazaire, ramenant ainsi la quote-part de la municipalité à 125 953 \$ pour l'année 2018

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

18-11

Que les prévisions budgétaires 2018 des services policiers de la Sûreté du Québec sont approuvées

**Acceptée**

### 9.2. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire

---

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire a présenté son budget pour l'exercice financier 2018 présentant des revenus de 63 676 \$ et des dépenses de 72 338 \$

**ATTENDU QUE** le budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-Nazaire a été approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ)

**ATTENDU QUE** la participation financière de la municipalité de Saint-Nazaire représente 10 % du déficit prévu, soit 866 \$ pour le programme HLM

**ATTENDU QUE** la municipalité contribue également au programme de Supplément au loyer pour un montant de 3 600 \$

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

18-12

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte le budget 2018 de l'OMH de Saint-Nazaire approuvé par la SHQ.

Que la participation financière de la municipalité pour l'année 2018 est de 866 \$ pour le programme HLM et de 3 600 \$ pour le programme de Supplément au Loyer



**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 52000 963 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 15 janvier 2018 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

9.3. Nomination des auditeurs des états financiers au 31 décembre 2017

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire doit faire auditer ses états financiers au 31 décembre 2017

**ATTENDU QUE** la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.\s.r.l. a déposé une offre de services au montant de 10 300 \$ plus les taxes applicables

**ATTENDU QUE** la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.\s.r.l. possède les compétences nécessaires

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Claude Tremblay

18-13

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité nomme la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.\s.r.l. à titre d'auditeurs des états financiers au 31 décembre 2017 au coût de 10 300 \$ plus les taxes applicables

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 413 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 15 janvier 2018 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

9.4. Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – exercice financier 2017-2018 / REPORTÉ

---

Ce point est reporté à une séance ultérieure

9.5. Demande de subvention auprès de Service Canada dans le cadre du programme «Emploi été Canada 2018» pour les emplois d'étudiants / été 2018

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de personnel supplémentaire pour la saison estivale 2018

**ATTENDU QUE** la demande de subvention dans le cadre du programme Emploi été Canada 2018 doit être déposée

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Charles Lapointe

18-14

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que les membres du conseil autorisent le dépôt de la demande de subvention dans le cadre du programme Emploi été Canada 2018

**Acceptée**

#### 9.6. Convention collective / mandater un comité pour les négociations

---

**ATTENDU QUE** la convention collective des employés de la municipalité de Saint-Nazaire venait à échéance le 31 décembre 2017

**ATTENDU QUE** la municipalité doit renouveler la convention collective

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Claude Tremblay

18-15

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que les membres du conseil mandatent Pierre-Yves Tremblay, directeur général, Jules Bouchard, maire et Johanne Lavoie, conseillère pour négocier le renouvellement de la convention collective

**Acceptée**

### **10. AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucune affaire nouvelle

### **11. VŒUX DE SYMPATHIE**

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies aux familles de messieurs Marc Martel et Benoît St-Pierre décédés en décembre 2017.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

### **12. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

### **13. MOT DU MAIRE**

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

### **15. CONCOURS DU BÉBÉ DE L'ANNÉE**

**ATTENDU QUE** le concours *Bébé de l'année 2017*, initiative du Maire de Saint-Nazaire, Martin Sauvé, en est à sa 5<sup>e</sup> édition

**ATTENDU QUE** 10 familles ont participé au concours *Bébé de l'année 2017*

**ATTENDU QUE** les membres du conseil félicitent tous les participants et tous les parents de nouveau-nés de la municipalité

**ATTENDU QU'**une pige parmi les participants a été effectuée par des tiers indépendants, afin de déterminer les gagnants du concours *Bébé de l'année 2017*

Les gagnants du concours *Bébé de l'année 2017* sont les suivants :

1<sup>er</sup> prix : Alexis Larouche, fils Geneviève Larouche et Maxime Larouche, se mérite un REEE de 750 \$ offert par la municipalité

2<sup>e</sup> prix : Ève Gauthier, fille de Marylin Blackburn et David Gauthier, se mérite un REEE de 350 \$ offert par Desjardins

3<sup>e</sup> prix : Alex Ouellet, fils de Stéphanie Beaumont et Michael Ouellet, se mérite un bon d'achat de 150 \$ à la pharmacie Familiprix Régis Tremblay, offert par la pharmacie Familiprix Régis Tremblay

4<sup>e</sup> prix : Alicia Larouche, fille de Joëlle Girard et Tommy Larouche, se mérite une couverture offerte par les membres de l'AFÉAS

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent ouvert le concours *Bébé de l'année 2017*

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-16

| Que la séance soit levée à 20 h 49

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 15 janvier 2018

Pierre-Yves Tremblay  
Directeur général

Jules Bouchard  
Maire